AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-6-69 938431

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. 92.06.25 et 92.26.94)

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE,
LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON

C. C. P. : BORDEAUX 6702-46

ABONNEMENT ANNUEL

25 F.

Bulletin Technique N° 105 de Juin 1969 — 1969-16

LE DESHERBAGE COMPLEMENTAIRE DES MAIS PAR LES TRAITEMENTS DIRIGES

Le desherbage du maïs avec des produits très peu solubles, comme la Simazine et l'Atrazine, détruit la plupart des mauvaises herbes. Toutefois, leur emploi répété provoque le développement d'espèces résistantes ne pouvant être détruites que par des herbicides non sélectifs pour le maïs. En outre, dans les sols légers et filtrants, pauvres en argile et dans les sols riches en matières organiques, ces deux Triazines ont une action irrégulière, parfois très faible notamment sur les graminées annuelles.

Si le Métachlore, nouveau produit de pré-levée, paraît actif sur graminées, son action sur dicotylédones est souvent insuffisante. Il est expérimenté actuellement en mélange avec l'Atrazine. De même des essais se poursuivent pour renforcer l'action de ces différents produits avec certains types d'huiles minérales.

Technique des traitements dirigés :

Ils doivent permettre de détruire les mauvaises herbes sans nuire à la végétation du maïs en place. Pour cela, deux conditions sont indispensables :

a) Les maïs doivent mesurer 40 à 50 centimètres alors que les adventices à combattre ne doivent pas dépasser une dizaine de centimètres. Il peut s'agir d'un second desherbage qui complète celui effectué en post-levée lorsqu'il est, pour les raisons indiquées plus haut, inopérant ou insuffisant; ou bien encore d'une application effectuée après les premiers binages.

b) Le matériel de traitement doit être adapté à ce travail. En effet, les produits utilisés ne sont pas ou peu sélectifs du maïs et doivent être pulvérisés à faible pression entre les rangs de la céréale. L'appareil se compose d'une rampe munie de bras articulés, réglables, équipés de jets ou buses, dites à miroir, dirigeant le liquide à pulvériser selon un angle précis. Les bras reposent sur le sol par un patin permettant de traiter tout l'interligne à une hauteur constante sans toucher les feuilles du maïs. Certains appareils du commerce sont munis d'écrans de protection.

.../...

P343

.../...

Produits utilisables :

Le Paraquat à 0,800 Kg de M.A./Ha. permet une action rapide mais de faible durée (3 semaines à un mois). La sensibilité du maïs à ce produit exige des appareils très bien réglés et équipés de dispositifs protecteurs.

L'Amétryne ; cette nouvelle Triazine, homologuée à la dose de 2,400 Kg de M.A/Ha. s'applique sur les mauvaises herbes au stade 4 - 5 feuilles. Elle détruit ou limite les dicotylédones les plus répandues dans le Sud-Ouest ainsi que les graminées annuelles.

Le Linuron est un produit dérivé de l'urée actuellement en expérimentation. Absorbé par les feuilles et par les racines, sa persistance dans le sol ne dépasse pas quatre mois. A 2,5 Kg de M.A./Ha. son action est sensiblement la même que celle de l'Amétryne avec l'avantage de limiter la végétation du liseron et des ronces.

Le Fénoprop est à base d'acide 2,4,5 TP. Sous forme d'ester butylglycol et à la dose de 1,2 Kg de M.A./Ha. il détruit ou contrôle bien: prèles, ronces, gesse tubéreuse, liserons, chardons.

Dans tous les cas et pour bien mouiller les adventices à détruire, il est nécessaire d'utiliser des quantités d'eau assez importantes, de l'ordre de 600 à 1000 litres/Ha.

La technique des traitements dirigés permet ainsi de desherber le maïs, non plus en fonction de la sélectivité des produits mais par leur efficacité sur les espèces à détruire.

J. BEAUCHARD
Contrôleur de la Protection des Végétaux
à PAU

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C.ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX